

Conditions générales de vente



CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour les Clients en France :

Le règlement se fait par chèque ou par virement bancaire ou postal. La réservation de l'opération n'est réputée ferme et définitive qu'à réception d'un acompte de réservation qui sera encaissé dès réception. Le Client s'engage à régler aux *Savants Fous* le montant TTC mentionné sur le devis selon l'échéancier de paiement suivant:

- 50 % du montant TTC en guise d'acompte.
- Le solde au plus tard 30 jours après la date de la prestation.

Le règlement des éventuels dépassements horaires et prestations supplémentaires commandées tardivement aux *Savants Fous* s'effectuera à réception d'une facture complémentaire au plus tard 30 jours après la date de prestation.

En vertu de l'article 3 de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, en cas de non-respect des conditions de paiement ci-dessus mentionnées, une pénalité sous forme d'agios sera appliquée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Pour les Clients hors de France :

Le montant total de la commande doit être réglé dès la réservation par virement bancaire. Un RIB international sera envoyé sur une simple demande.

CONDITIONS D'ANNULATION

Sauf convention contraire et écrite des parties, en cas d'annulation totale de l'opération de la part du Client, quelle que soit la raison de ladite annulation, il est convenu que les modalités financières seront les suivantes :

Pour une annulation totale intervenant :

- plus de soixante et un jours avant la date de l'opération, il sera retenu 20 % du montant global de l'opération.
- entre soixante et trente et un jours avant la date de l'opération, 40 %
- entre trente et seize jours avant la date de l'opération, 50 %
- entre quinze et huit jours avant la date de l'opération, 75 %
- moins de huit jours avant la date de l'opération, 90 % du montant global de l'opération.

Le calcul des jours susmentionnés a pour point de départ le jour de réception par *Les Savants Fous* de l'avis d'annulation. Cet avis devra impérativement être adressé *aux Savants Fous* par courrier recommandé avec avis de réception ou bien remis en mains propres à son représentant légal contre décharge.

CONDITIONS DE REPORT D'UNE COMMANDE

Sauf convention contraire et écrite des parties, la décision de report d'une opération et ce pour quelque raison que ce soit, sera réglée conformément aux modalités financières suivantes :

En cas de décision de report intervenant :

- plus de soixante jours avant la date de l'opération, il ne sera rien retenu
- entre soixante et trente et un jours avant la date de l'opération, 10 %
- entre trente et seize jours avant la date de l'opération, 25 %
- entre quinze et huit jours avant la date de l'opération, 35 %
- moins de huit jours avant la date de l'opération, 50 % du montant global de l'opération.

Le calcul des jours susmentionnés a pour point de départ le jour de réception par *Les Savants Fous* de l'avis d'annulation. Cet avis devra impérativement être adressé *aux Savants Fous* par courrier recommandé avec avis de réception ou bien remis en mains propres à son représentant légal contre décharge.

En outre, pour être valable, cette clause de report devra impérativement donner lieu à la réalisation de l'opération reportée dans un délai de six mois à compter du jour de réalisation initialement prévu.

ANNULATION - FORCE MAJEURE

En aucune manière *Les Savants Fous* ne pourront être tenus pour responsable dans le cas où l'opération devrait être annulée, en partie ou en totalité, pour cas de force majeure telle que catastrophe naturelle, terrorisme, grèves ou toute autre cause à caractère peu prévisible, rare ou exceptionnel.

Dans de telles hypothèses, *Les Savants Fous* mettront tout en œuvre pour assurer leurs prestations dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, en cas d'exploitation en plein air, le Client assumera l'entière responsabilité d'une annulation totale ou partielle de la prestation due à des conditions météorologiques défavorables.

DIVERS

Frais de vie : Sauf convention contraire, les coûts d'hébergement et de restauration du personnel *des Savants Fous* présent sur place au cours du montage, de la prestation et du démontage sont à la charge du Client.

Droits d'auteur : En matière de diffusion musicale et vidéo, le Code de la propriété intellectuelle fait obligation au commanditaire d'une manifestation, qu'elle soit payante ou non, de déclarer celle-ci auprès de la SACEM, et le cas échéant auprès d'autres organismes de collecte, et de leur régler les rémunérations correspondantes. *Les Savants Fous* n'étant pas le commanditaire des manifestations au cours desquelles il est amené à intervenir, il appartient donc aux Clients de s'acquitter de leurs obligations en ces matières.

Droits à l'image : Toutes prises de vues effectuées au cours d'une prestation pour le compte des *Savants Fous* deviennent la pleine propriété des *Savants Fous* qui se réservent le droit d'exploitation de ces images pour un usage exclusivement professionnel.

Sauf demande contraire exprimée par ses Clients, *Les Savants Fous* s'autorisent à communiquer sur les éléments généraux (sans citer de nom de personne, ni divulguer d'informations ou d'éléments personnels et/ou confidentiels) des prestations qu'ils réalisent pour leur compte.

Les personnels (animateurs, scientifiques, comédiens, artistes et autres) engagés ou proposés par *Les Savants Fous* dans le cadre de leurs prestations peuvent être remplacés à tout moment et sans préavis par une personne aux compétences similaires.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation ou litige sera d'un commun accord soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Paris.